



Problème de facturation d'eau

Par **Marie30jours**, le **03/01/2014** à **11:14**

Bonjour,

Je suis syndic bénévole dans une copropriété de 3 logements style maison. Nous n'avons pas de commun hormis l'entrée avec boîtes aux lettres.

Nous avons demandé à VEOLIA l'individualisation de nos compteurs d'eau qui a été acceptée. Nous recevons donc tous les trois notre facture individuelle d'eau, mais en plus VEOLIA envoie une facture au titre de la copropriété avec 4 m³ alors que nous n'avons pas d'eau en commun.

Après réclamation de notre part, VEOLIA nous répond que c'est le différentiel entre le compteur général qui est maintenu et nos compteurs, et nous oblige à régler les 25 euros alors qu'il n'y a pas d'eau en commun.

Je me suis renseignée et personne n'est capable de nous répondre. Que faire avec VEOLIA qui ne veut rien savoir.

Si je pouvais avoir une réponse de votre part, ce sera avec un merci du fond du cœur.

Bien cordialement.

Par **janus2fr**, le **03/01/2014** à **11:49**

Bonjour,

Pourquoi avez-vous conservé le compteur général s'il n'y a pas d'utilisation d'eau dans les communs ?

C'est une source (sans jeu de mot) de problèmes et vous vous en rendez compte.

Il faut faire supprimer ce compteur général et ne conserver que 3 compteurs correspondants aux 3 logements.

Il y aura alors 3 abonnements totalement indépendants et la copropriété n'aura plus rien à payer.

Cette modification aura, bien entendu, un coût...

Par **Marie30jours**, le **03/01/2014** à **15:15**

bonjour,

Merci pour votre réponse, mais à l'installation des trois compteurs, on a cru que le compteur général serait supprimé, VEOLIA ne nous a rien dit. Le compteur général appartient à VEOLIA, donc il faut leur accord, et là....on n'a pas fini.

Bonne journée

Par **janus2fr**, le **03/01/2014 à 16:15**

Leur accord, vous l'aurez lorsque vous accepterez le devis...

Ce qui a été fait ici, c'est la pose de 3 compteurs divisionnaires probablement non poinçonnés. Donc le seul compteur faisant foi pour la facturation est le général. Ce qui explique que le fournisseur vous demande de payer en tout pour la valeur de ce compteur général.

Il faut supprimer ce compteur général et faire poser 3 compteurs de facturation pour les 3 logements.

J'ai fait la même opération dans une copropriété équivalente (3 appartements créés dans une grande maison individuelle), les 3 appartements sont à présent totalement indépendants pour toutes les fournitures.

Par **Marie30jours**, le **03/01/2014 à 17:10**

Les trois compteurs de facturation, nous les avons puisque nous recevons tous les trois notre propre facture d'eau.

Par **janus2fr**, le **04/01/2014 à 10:34**

Quel type d'abonnement avez-vous ? Un abonnement par compteur, soit donc 4 abonnements en tout ou juste un seul abonnement général à la copropriété ?

Par **Marie30jours**, le **04/01/2014 à 12:05**

Nous avons trois abonnements individuels et le compteur général au titre de la copro qui fonctionne toujours, soit quatre. Lundi j'appelle pour ce compteur général et que VEOLIA EAU nous envoie un devis pour l'enlever. La facture du compteur général est basée sur 4 M3, donc pour moi un forfait.

Par **janus2fr**, le **04/01/2014 à 12:10**

C'était la question que j'allais poser.

Y a t-il réellement un différentiel de consommation de 4m3 entre le compteur général et les 3 compteurs des logements ?

Si oui, c'est qu'il y a probablement une fuite ou un consommateur d'eau qui vous est inconnu. Il va falloir solutionner ce détail avant de demander la suppression du compteur, sans quoi, le distributeur risque d'apposer un refus sur la base de cette consommation.

S'il s'agit d'un forfait de consommation minimale, alors pas de problème.

Par **Marie30jours**, le **04/01/2014 à 12:38**

un grand merci et bon week end. Je sens que cela ne va pas être facile. Je vous tiendrais au courant quand cette affaire sera résolue.

Par **Ncaro**, le **14/01/2017 à 16:14**

Bonjour à tous,

Je sais que le post date de plusieurs années mais je tente on ne sait jamais.

Alors j'ai acheté un appartement il y a un an et le propriétaire a bien omis de me préciser qu'il était le syndic bénévole en charge de la facture générale Veolia. Je me retrouve donc syndic bénévole car aucun des 3 autres copropriétaires ne veulent en entendre parler...

Le problème est que je n'habite pas sur place et il est quasiment impossible pour moi d'avoir le relevé des compteurs divisionnaires de chaque appartement pour diviser la facture générale. Je ne vous parle pas des retards de paiement et du harcèlement que je subis par les sociétés de recouvrement.

J'ai donc contacté Veolia pour une individualisation des factures mais la personne m'en a dissuadé en disant que cela n'était pas pris en charge par Veolia. Je demande donc le processus. Même si je dois payer les travaux mais à ce jour aucune information de leur part.

Comment avez vous fait pour l'individualisation des factures?

Merci d'avance pour votre aide
Caroline

Par **Marie30jours**, le **14/01/2017 à 19:56**

bonsoir

On était tous ok pour des compteurs individuels. Véolia n'avait pas très envie. J'ai fait venir un plombier car il fallait savoir si on pouvait rajouter 3 compteurs qui sont enterrés. C'était possible, Véolia a donc envoyé 2 techniciens pour voir et on a fait les travaux. Tout était payant, en une heure et demi c'était fini et on est tranquille.

Je vous souhaite du courage et faire ce qu'il faut pour vous débarrasser de cette affaire car les frais d'impayés coûtent chers. A votre place j'enverrais une lettre en AR à chaque propriétaire,

sans accord vous portez plainte en référé, tant pis pour les frais, ils paieront. Allez voir une association éventuellement ou sans frais votre notaire.

Courage, bonne soirée

Marie